



## Responsable :

Directrice  
Emilie FURNEL

## Encadrement :

Chef de service  
Joël VIVIERS

## Accompagnement

Éducateurs spécialisés coordinateurs  
Moniteurs éducateurs  
Aides médico psychologiques  
Aides animateurs

## Équipe médicale et paramédicale

Infirmières  
Psychologue  
Aide soignants

## Service administratif

Assistante sociale  
Agents des services administratifs

## Service général

Agents d'entretien des locaux

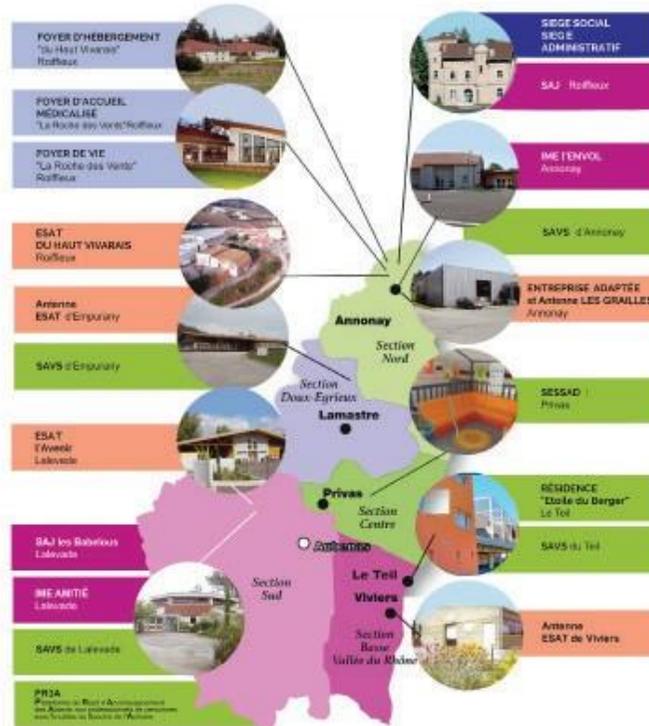
## FOYER DE VIE LA ROCHE DES VENTS



863 Route de la Chomotte  
BP 186  
07100 ROIFFIEUX  
Tél: 04 75 69 26 43  
secretariat-foyers@adapei07.fr



### Les 5 Sections de l'ADAPEI en Ardèche et leurs Établissements et Services



- Section Centre**  
5 Route d'Aubenas 07000 PRIVAS Tél : 04 75 69 11 02
- Section Basse Vallée du Rhône** - ESAT Roiffieux  
Quartier Bellemeure 07200 VIVIERS Tél : 04 75 35 15 71
- Section Doux-Eyrieux** ESAT du Haut Viviers  
Croc-de-Bâton 07270 EMPURANY Tél : 04 75 52 91 92
- Section Sud**  
Rue Noire 07200 AUBENAS Tél : 04 75 35 15 70
- Section Nord**  
863 Route de la Chomotte BP186 07100 ROIFFIEUX Tél : 04 75 69 11 02



## Cadre de vie

Le Foyer de Vie accompagne des personnes handicapées qui ont une certaine autonomie dans les actes ordinaires de la vie.

Le Foyer de Vie est situé dans un parc arboré sur la commune de Roiffieux. Les bâtiments sont accessibles, les espaces de vie conviviaux.

Le Foyer de Vie accueille 53 personnes réparties dans 4 pavillons. Celles-ci présentent une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

L'autorité de contrôle et de tarification du Foyer de Vie est le Conseil Départemental de l'Ardèche.

Financement par le biais d'une dotation globalisée selon le contrat d'objectifs et de moyens (CPOM). Une participation de la personne handicapée est prévue pour les frais d'hébergement et d'entretien.

L'accès au Foyer de Vie se fait sur orientation de la MDPH.

L'admission fait suite à la demande de la personne auprès de la Direction de l'établissement. La personne est alors inscrite en liste d'attente.

Une commission associative est consultée à chaque admission.



## Missions

Le projet d'établissement assure que l'établissement inscrit ses actions dans des missions d'intérêt général, d'utilité sociale ; telles que :

**L'hébergement** de personnes adultes présentant une déficience mentale et /ou psychique avec ou sans pathologie associée.

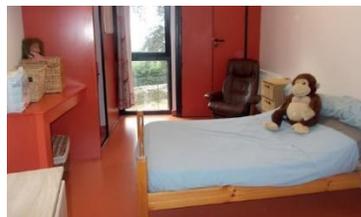
**Des actions éducatives**, pédagogiques et de formations adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge.

**Des actions d'adaptation**, de socialisation, d'inclusion.

**Des actions d'accès à la santé** par la prévention et le soin.

**Des actions d'assistance** dans les divers actes de la vie, de soutien, et d'accompagnement.

Le Foyer de Vie accompagne les usagers dans leurs parcours de vie en fonction de leur projet individualisé.



## Activités

Au Foyer de Vie la volonté portée par les équipes est :

**Le maintien des acquis**  
**Rendre accessible l'accompagnement extérieur**

Les activités sont principalement axées sur le bien-être et le confort. Ils sont de deux natures : des temps individuels et des temps collectifs.

- Activités sportives adaptées
- Activités artistiques et culturelles
- Séjours de vacances organisés avec des organismes agréés.

